

5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LATU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2024

Étaient présents : BARC Laetitia ; BAZILLE Eric ; FORTHIN Benjamin ; LATU Roland ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; PROTAT Clément

Absents excusés : FERREIRA Martine ; LONGEAU Stéphane

Pouvoirs : FERREIRA Martine à LATU Roland
LONGEAU Stéphane à FORTHIN Benjamin

Secrétaire : PASQUET Nadine

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024
2. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques
3. Approbation des comptes de gestion 2023
4. Budget principal :
 - Vote du Compte Administratif 2023
 - Affectation des résultats 2023
 - Vote du budget 2024
5. Vote des taux d'imposition 2024
6. Budget Résidence Séniors :
 - Vote du Compte Administratif 2023
 - Affectation des résultats 2023
 - Vote du budget 2024
7. Budget Café-Restaurant :
 - Vote du Compte Administratif 2023
 - Affectation des résultats 2023
 - Vote du budget 2024
8. Budget Lotissement :
 - Vote du Compte Administratif 2023
9. Vote des subventions 2024
10. Projets de travaux :
 - Eglise
 - Voirie 2024
 - Mairie
 - Mur impasse du Coursier
11. Questions diverses

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} MARS 2024

Mme Nadine PASQUET donne lecture du procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2- PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

M. le maire évoque la potentielle faisabilité d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar de la commune. Renseignements pris, il sera nécessaire d'ouvrir un budget annexe, et de comptabiliser les amortissements. Une avance remboursable du budget général est la seule alternative permettant la viabilité du projet.

Après discussion, le conseil municipal décide de continuer à réfléchir au projet et d'en tenir compte dans le budget principal.

3 -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2023

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par le comptable du Trésor à la clôture de l'exercice. Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Estimant que le receveur municipal a normalement géré les finances de la commune, le conseil municipal déclare à l'unanimité que les écritures passées pour l'exercice 2023 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part pour le budget principal et les budgets annexes : Café-Restaurant, Résidence des Séniors et Programme Local d'Habitat.

4- BUDGET PRINCIPAL

❖ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme Odette MENNETEAU présente les résultats du compte administratif 2023 du budget principal, lequel peut se résumer comme suit :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Opérations de l'exercice :

Dépenses :	327 674.25 €
Recettes :	366 882.23 €
- Résultat de l'exercice <i>Excédent</i> :	39 207.98 €
- Résultat de l'exercice précédent	270 975.97 €
- Résultat global de clôture <i>Excédent</i> :	310 183.95 €

• SECTION D'INVESTISSEMENT

- Opérations de l'exercice :

Dépenses :	130 755.94 €
Recettes :	217 587.86 €
- Résultat de l'exercice <i>Excédent</i> :	86 831.92 €
- Résultat de l'exercice précédent	- 124 751.89 €
- Résultat global de clôture <i>Déficit</i> :	- 37 919.97 €

- Restes à réaliser :

Dépenses :	111 500.00 €
Recettes :	45 665.40 €
- Différence sur restes à réaliser :	- 65 834.60 €

Madame MENNETEAU, en l'absence de M. le maire qui a quitté la salle, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2023 du budget principal.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2023.

❖ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	39 207.98
- un excédent reporté de :	270 975.97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	310 183.95
- un excédent d'investissement de :	86 831.92
- un déficit d'investissement reporté de :	- 124 751.89
- un déficit des restes à réaliser de :	- 65 834.60
Soit un besoin de financement de :	103 754.57

DÉCIDE d'affecter au budget 2024 le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	103 754.57
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	206 429.38
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	- 37 919.97

❖ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal de la commune pour l'exercice 2024 tel qu'il est présenté, à savoir :

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes..... 406 419.97 Euros

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes..... 579 390.81 Euros

5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et de les maintenir à :

TH : 12.87 %

TFB : 29.17%

TFNB : 25.75%

- de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6 - BUDGET RESIDENCE DES SENIORS

❖ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme Odette MENNETEAU présente les résultats du compte administratif 2023 du budget Résidence des Séniors, lequel peut se résumer comme suit :

* SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	3 053.50 €
Recettes :	14 165.96 €
- Résultat de l'exercice <i>Excédent</i> :	11 112.46 €
- Résultat de l'exercice précédent	10 177.73 €
- Résultat global de clôture <i>Excédent</i> :	21 290.19 €

* SECTION D'INVESTISSEMENT

- Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	7 868.48 €
Recettes :	8 294.04 €
- Résultat de l'exercice <i>Excédent</i> :	425.56 €
- Résultat de l'exercice précédent	- 8 294.04 €
- Résultat global de clôture <i>Déficit</i> :	- 7 868.48 €

Madame MENNETEAU, en l'absence de M. le maire qui a quitté la salle, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2023 du budget Résidence des Séniors.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Résidence des Séniors 2023.

❖ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 112.46
- un excédent reporté de :	10 177.73
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 290.19
- un excédent d'investissement de :	425.56
- un déficit d'investissement reporté de :	- 8 294.04
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	7 868.48

DÉCIDE d'affecter au budget 2024 le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	7 868.48
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	13 421.71
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	- 7 868.48

❖ VOTE DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE DES SENIORS 2024

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe Résidence des Séniors pour l'exercice 2024 tel qu'il est présenté, à savoir :

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes..... 16 968.48 Euros

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes..... 27 421.71 Euros

7- BUDGET CAFE-RESTAURANT

❖ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Mme Odette MENNETEAU présente les résultats du compte administratif 2023 du budget Café-Restaurant, lequel peut se résumer comme suit :

*SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Opérations de l'exercice :

Dépenses : 866.64 €

Recettes : 807.99 €

- Résultat de l'exercice *Déficit* : - 58.65 €

- Résultat de l'exercice précédent - 56.63 €

- Résultat global de clôture *Déficit* : - **115.28 €**

*SECTION D'INVESTISSEMENT

- Opérations de l'exercice :

Dépenses : 10 050.12 €

Recettes : 10 108.77 €

- Résultat de l'exercice *Excédent* : 58 65 €

- Résultat de l'exercice précédent 3 265.70 €

- Résultat global de clôture *Excédent* : **3 324.35 €**

Madame MENNETEAU, en l'absence de M. le maire qui a quitté la salle, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2023 du budget Café-Restaurant.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Café-Restaurant 2023.

❖ **BUDGET CAFE-RESTAURANT : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : - 58.65

- un déficit reporté de : - 56.63

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : - 115.28

- un excédent d'investissement de : 58.65

- un excédent d'investissement reporté de : 3 265.70

- un déficit des restes à réaliser de : 0.00

Soit un besoin de financement de : 0.00

DÉCIDE d'affecter au budget 2024 le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	- 115.28
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	3 324.35

❖ VOTE DU BUDGET ANNEXE CAFE-RESTAURANT 2024

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe Café-Restaurant pour l'exercice 2024 tel qu'il est présenté, à savoir :

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes.....	13 824.38 Euros
---------------------------	-----------------

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes.....	665.28 Euros
---------------------------	--------------

8 - BUDGET PROGRAMME LOCAL D'HABITAT (PLH)

❖ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme Odette MENNETEAU présente les résultats du compte administratif 2023 du budget PLH, lequel peut se résumer comme suit :

*SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Opérations de l'exercice :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	17 969.84 €
- Résultat de l'exercice <i>Excédent</i> :	17 969.84 €
- Résultat de l'exercice précédent	- 17 969.84 €
- Résultat global de clôture :	0.00 €

*SECTION D'INVESTISSEMENT

- Opérations de l'exercice :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
- Résultat de l'exercice :	0.00 €
- Résultat de l'exercice précédent	0.00 €
- Résultat global de clôture :	0.00 €

Madame MENNETEAU, en l'absence de M. le maire qui a quitté la salle, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2023 du budget PLH.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Programme Local d'Habitat (PLH) 2023.

9 – VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Le Maire rappelle que la commune accorde tous les ans une subvention aux associations de la commune et propose au Conseil municipal d'en voter le montant pour 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations :

- A.C.C.A.....	200 €
----------------	-------

- A.P.E. Anché - Voulon	200 €
- Club 3ème Age Voulon.....	200 €
- Voulon-Trois-Rivières.....	200 €
- UNC des Quatre-Vallées.....	40 €
- Souvenir Français	40 €

Une subvention exceptionnelle de 100 € sera en outre accordée au Souvenir Français qui souhaite organiser un voyage à Maillé, village martyr d'Indre-et-Loire, pour les élèves du collège de Couhé.

10- PROJETS DE TRAVAUX

➤ Travaux de l'Église

Le Maire rappelle qu'un devis a été fait en 2022 pour la réfection de la toiture de l'église, qui s'élevait à un peu plus de 50 000 € HT., mais qu'il n'y avait pas eu de réponse à l'appel d'offres lancé ensuite.

Avant de relancer un nouvel appel d'offres, M. le maire estime qu'il serait plus raisonnable de réaliser auparavant un diagnostic. Il a pour cela consulté deux bureaux d'études pour établir un diagnostic :

L'un a un devis à 4487€ HT, et l'autre à 2900€ HT

Le conseil municipal estime qu'avant de lancer un diagnostic, il serait préférable d'avoir une nouvelle estimation des travaux de couverture et de voir si c'est financièrement réalisable. M. Protat connaît un artisan, il va lui demander de venir dès que possible.

La décision concernant la réalisation d'un diagnostic préalable au lancement d'un appel d'offres est donc reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

➤ Travaux de voirie – programme 2024

M. le maire rappelle que l'enveloppe budgétaire annuelle allouée par la Communauté de Communes est de 12 597.13 € TTC (hors honoraires de maîtrise d'œuvre). Elle a été complètement consommée en 2023, et une grosse partie de 2024 a également été consommée par anticipation. Par conséquent, l'enveloppe pour 2024 ne s'élève qu'à 5073,99 € TTC.

Il rappelle également que la commune peut abonder l'enveloppe pour réaliser plus de travaux en allouant un fond de concours à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit :

- de faire réaliser les travaux suivants en 2024 dans le cadre du programme voirie de la Communauté de Communes :

- VC2 Le Grand Allier pour 1400.52 € TTC
- VC 102 pour 3 647.64 € TTC

soit un total de 5 048.16 € TTC

- de faire réaliser par les agents techniques :
 - le busage de l'entrée du champ à l'angle de la RD27 et de la route de L'Épinasse
 - l'accès au moulin de la Celle
 - la route des Fontaines
 - le pont des Rets

et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

➤ Travaux dans les bâtiments

• dans les appartements au-dessus de la mairie

La commission Bâtiments a fait une première visite des appartements n° 2 et n°3 au-dessus de la mairie et a commencé à réfléchir aux travaux à réaliser. Des devis vont être demandés à divers artisans.

• travaux de peinture à l'intérieur de la mairie, et d'huisseries à la salle des fêtes

Des devis ont été demandés, mais techniquement, certains de ces travaux peuvent être faits par les agents techniques. La décision est reportée à la prochaine réunion.

Une rencontre entre le conseil municipal et les agents devrait permettre de voir ce qui, en fonction de leur activité, est réalisable ou non.

11- QUESTIONS DIVERSES

➤ Projet d'agrivoltaïsme en bordure du RD27

La société est venue présenter le projet le 14 mars. Elle a ensuite contacté la mairie pour que la zone soit intégrée aux zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). Il leur a été répondu que c'était trop tard pour l'intégrer, la définition des zones avait déjà été transmise à la Préfecture.

➤ Rétrocession du city-stade

M. le maire rappelle que la Communauté de Communes de la Région de Couhé avait décidé de lancer la réalisation d'équipements type city-stades ou d'aires de jeux sur les communes membres. L'idée était de répondre aux besoins des jeunes et d'offrir des espaces ludiques adaptés en dehors du bourg centre de Couhé.

La commune de Voulon a ainsi vu la réalisation d'un city-stade cité Vaucladis (parcelle B1513). Le montant total de l'investissement pour ce city-stade était de 56 613.00 € HT. Cet équipement, réalisé sur un terrain communal, n'a pas d'intérêt communautaire car non repris dans les statuts de la communauté de communes du Civraisien en Poitou, par conséquent le conseil communautaire a décidé de restituer cet équipement à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la rétrocession à la commune du city-stade à vil prix (€ symbolique) ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

➤ Réunions

Le prochain conseil municipal aura lieu le 3 mai.